

## Du virus à la globalisation

Jean Claude Boual, Collectif des associations citoyennes.

Le hasard, l'imprévisible, ne sont pas pour grand-chose dans la crise que vivent les populations mondiales à cause du virus covid-19. Certes il n'était au pouvoir de personne de prévoir l'éclosion de ce virus, mais des situations de pandémie s'étaient déjà produites et nous savions que cela pouvait se reproduire à tout moment sans prévenir, en pire. Et cela s'est reproduit en pire. Les gouvernements trop préoccupés par la course à « la compétitivité », aux dividendes et la baisse des « dépenses publiques », à la concurrence de tous contre tous au nom d'un marché qui devait pourvoir à tout, se sont acharnés depuis des décennies à détruire tout ce qu'ils estimaient contraire à ces objectifs. Les services publics ont été affaiblis, libéralisés et mis en concurrence, leurs missions réduites à des prestations toujours plus chères et dégradées quand elles n'ont pas été purement et simplement supprimées, des services ou établissements fermés. Le financement des services publics a été tellement réduit qu'ils sont toujours en déficit et ne peuvent pas faire face à leurs obligations. Le nombre des personnels a été drastiquement réduit sans tenir compte de leurs conditions de travail tout comme les moyens en matériel et les équipements, le tout numérique illusoire et contre-performant devant soi-disant compenser. Les solidarités intergénérationnelles, territoriales et nationales ont été dénigrées et affaiblies, fragilisant ainsi toute la société. Le « new-management » a servi de vecteur idéologique à ces politiques. Les outils de solidarités, la protection sociale (sécurité sociale et système de santé, retraites, écoles, politiques publiques...), ainsi que le monde associatif ont été affaiblis volontairement et cyniquement en application de ces doctrines dogmatiques, quasi religieuses.

Le gouvernement d'Emmanuel Macron a accentué et accéléré ces processus ces dernières années. Toutes ses politiques n'avaient qu'un seul objectif : réduire la dépense publique, favoriser la compétitivité des entreprises dans la mondialisation, augmenter les revenus du capital et des plus riches. Aussi les inégalités de toutes sortes ne cessent de s'accroître : niveau de revenu et conditions de vie, alimentation, droits et libertés, durée de vie, éducation, numérique, culture, qualité de vie et environnementale...Le confinement, décidé brutalement et sans tenir compte de ces paramètres, les révèle avec une acuité accrue. Il n'y a pas « de petites inégalités »<sup>1</sup>, ni de grandes d'ailleurs car toutes se cumulent, l'une entraînant l'autre.

Cependant, les sociétés résistent et s'insurgent contre ces politiques. Elles le font en créant et renouvelant les formes de solidarités, la société civile, les associations pour la plupart qui en sont une composante essentielle sont particulièrement engagées dans ce processus. Ce sont elles dans les collectivités, dans les territoires, avec de plus en plus de difficultés, malgré les restrictions dans leur financement, et les atteintes à la liberté associative qu'elles subissent, qui aujourd'hui maintiennent encore une capacité de vivre ensemble et empêchent la société de se déliter. C'est ce que reconnaît M. Toubon, défenseur des droits, dans un entretien au Monde : « ...Je suis frappé de voir aujourd'hui que ce sont les associations, la société civile en général, qui se substituent ou complètent l'action de l'État et des collectivités territoriales pour faire face aux besoins des personnes les plus précaires ou fragiles »<sup>2</sup> dit-il.

Ce sont elles qui par leur capacité d'invention de nouveaux rapports sociaux engagent des modèles nouveaux de produire et consommer, bien plus que les grandes entreprises multinationales qui nous

---

<sup>1</sup> Voir l'article de François Dubet, sociologue, dans *Le Monde* du vendredi 27 mars 2020, page 22.

<sup>2</sup> *Le Monde* du jeudi 2 avril 2020, page 11.

vantent à grand renfort de publicité, y compris dans cette période de confinement, des produits et des services souvent superflus, voire inutiles afin d'augmenter leur ventes et leurs profits. Ce sont elles qui agissent pour l'intérêt général par l'engagement solidaire des personnes dans la vie de la cité. C'est d'ailleurs ce que signifie l'augmentation du nombre des associations ces dernières années (de 1,3 à 1,5 million), ainsi que l'augmentation du nombre de bénévoles à 23 millions pour notre pays.

La société, les salariés s'insurgent aussi par la contestation sociale « classique » et la remise en cause de ces politiques néolibérales, destructrices des solidarités et des services publics. C'est ce qu'ont fait les cheminots il y a 2 ans contre la réforme de la SNCF, c'est ce qu'ont fait les personnels de santé depuis plus d'un an, avant l'épidémie de coronavirus, c'est ce qu'ont fait pendant plus d'un an aussi les « gilets jaunes », sur les ronds-points et par les manifestations hebdomadaires, depuis novembre 2018, dont le potentiel de contestation, comme de transformation de la société n'est sans doute pas complètement épuisé.

## **Un système global.**

Nous sommes bien confrontés à un système global, un système capitalisme qui repose sur l'exploitation sans limite des femmes et des hommes et de la nature ; un système qui a vocation, c'est dans sa logique, à tout vampiriser. L'exploitation humaine peut aller jusqu'au travail des enfants, des situations d'extrême pauvreté, même pour des salariés ayant un emploi, l'exclusion de toute une frange de l'humanité considérée comme inutile du point de vue du capital. Pour dégager toujours plus de profits, les oligarchies ne reculent devant aucun moyen, guerres pour l'accès aux ressources (pétrole, eau, matières premières, ressources alimentaires etc.), « brevétisation » et marchandisation du vivant, destruction des habitats et de la biodiversité, pollutions, rejet de gaz à effet de serre engendrant les dérèglements climatiques. L'homme est l'espèce la plus invasive de la planète, en détruisant toujours plus les habitats des autres espèces vivantes (notamment les forêts, les zones humides, les mers), il crée de nouvelles zones de rencontres entre l'espèce humaine et les autres espèces vivantes avec les conséquences que nous vivons et qui ne peuvent que se reproduire à cadences de plus en plus accélérées. A terme il détruit les conditions de sa propre existence sur la planète. Certes, l'histoire de l'humanité est traversée d'épidémies ravageuses (peste, choléra, variole, grippe espagnole, grippe aviaire, virus Ebola...), toutes n'ont pas eu lieu dans les conditions environnementales du coronavirus, mais toutes ont à voir avec l'environnement, les conditions politiques, sociales et sanitaires du moment.

La mondialisation (ou la globalisation, je ne discuterai pas ici des termes) nous est présentée comme inéluctable, naturelle et souhaitable car enrichissant l'humanité, sans contestation possible (il n'y a pas d'autre solution), comme une évidence incontournable. Pourtant, elle n'est qu'une construction humaine dans le cadre d'un système qui est lui-même une construction humaine. Elle est le résultat de décisions prises par les gouvernements le plus souvent sous l'impulsion, le lobbying des groupes financiers et des grandes entreprises multinationales, dont c'est l'intérêt. Il n'est donc pas étonnant qu'elle soit organisée à leur profit ; les banques, les gestionnaires de fonds, les multinationales avec l'aide des nouveaux chiens de garde, ont suffisamment fait de lobbying pour cela.

Le système capitaliste s'est lui-même imposé sur le long terme (plus de 500 ans) par une série de dispositions en faveur des couches sociales dominantes et possédant les richesses foncières et les capitaux dont elles s'étaient emparées le plus souvent par la force et la corruption. Cette domination ne s'est imposée que par une longue série de violences sur la société (guerres, chasse aux sorcières, esclavage...). Les peuples en ont toujours souffert, elle a pris souvent la tournure de guerre aux pauvres, tout en accentuant les facteurs de pauvreté par l'accaparement des richesses créées par le travail, par une bourgeoisie marchande et industrielle minoritaire, afin d'accumuler le capital

nécessaire à son propre développement. Le capitalisme n'a donc rien de naturel, il n'avait non plus rien d'inéluctable, il est une construction humaine, un rapport social qui a envahi toutes les sphères de la vie en commun (en société), du travail, les loisirs, la vie familiale, les rapports entre les femmes et les hommes, les libertés, la culture, les arts, les sciences, l'environnement et même le climat aujourd'hui. C'est cette globalité qui fait sa force, lui donne sa capacité d'adaptation. Il ne suffit pas de déclarer « qu'il faut sortir du capitalisme » pour y arriver. Il est illusoire de croire que la crise, par ses seules vertus, même si elle entraîne la perte de plusieurs points de PIB, la faillite et la disparition d'entreprises, la baisse des revenus de la plus grande part de la population, si elle entraîne la plus grave dépression économique depuis la seconde guerre mondiale, aboutira à un début de remise en cause du système capitaliste. Les prophéties annonçant la fin « *du capitalisme néolibéral* », ne sont que des prophéties que tendent à démentir les dispositions prises tant au niveau national qu'europpéen. D'autres, tel Daniel Cohen tout en annonçant son déclin : « *C'est certainement la fin, ou le début du recul du capitalisme mondialisé tel qu'on l'a connu depuis quarante ans, c'est-à-dire à la recherche incessante de bas coûts en produisant toujours plus loin.* », nous promettent son remplacement par le « **capitalisme numérique** », « *Si la valeur du bien est le temps que je passe à m'occuper d'autrui, cela veut dire aussi que l'économie ne peut plus croître, sauf à accroître indéfiniment le temps de travail. Le capitalisme a trouvé une parade à ce « problème », celle de la numérisation à outrance. Si l'être que je suis peut être transformé en un ensemble d'informations, de données qui peuvent être gérées à distance plutôt qu'en face-à-face, alors je peux être soigné, éduqué, diverti sans avoir besoin de sortir de chez moi... Je vois des films sur Netflix plutôt que d'aller en salle, je suis soigné sans aller à l'hôpital... La numérisation de tout ce qui peut l'être est le moyen pour le capitalisme du XXI<sup>e</sup> siècle d'obtenir de nouvelles baisses de coût... »<sup>3</sup>.*

Les prédictions de ce genre, matinales de scientisme, sont nombreuses en ces temps. Même le numérique a besoin d'une économie matérielle (d'ordinateurs, de satellites, de l'électricité, toutes choses qui demandent des matières premières, leur transformation industrielle, leur entretien permanent etc.). Dans cette épidémie de covid-19, ce sont les ouvriers, les employés, les commerçants, les paysans, tous accrochés à des tâches bien matérielles et « non-numérisables », qui assurent le minimum d'approvisionnement à la population. Le personnel des hôpitaux souffre notamment de manque de matériel et les patients n'y ont jamais été aussi nombreux, ici aussi il s'agit de choses bien matérielles. Mais il est un point sur lequel Daniel Cohen a parfaitement vu juste, le capitalisme saura utiliser le numérique pour accroître ses profits (les fameuses *nouvelles baisses de coût*), et poursuivre sa course folle vers la croissance sans limite.

Emmanuel Macron nous promet que « *après plus rien ne sera comme avant* » et que tout va changer. Nicolas Sarkozy, nous avait dit la même chose en 2008, après un G20, il avait même affirmé « *les paradis fiscaux c'est fini* », nous savons aujourd'hui ce qu'il en est de cette bravade. Emmanuel Macron lui aussi, à propos de la mobilisation des « gilets jaunes », avait affirmé début 2019 « *que plus rien ne serait comme avant* » après cette crise et a lancé son « grand débat » pour le prouver. Nous avons eu droit à une diarrhée de paroles présidentielles, une épidémie pourrions-nous dire aujourd'hui, sans changement de politique sociale économique, la preuve étant donnée par la réforme des retraites imposée immédiatement après. Il est donc difficile d'accorder la moindre crédibilité à ce type de déclaration.

Pourtant lors de son allocution le 12 mars à la télévision Emmanuel Macron affirmait ; « *Il nous faudra demain tirer les leçons du moment que nous traversons, interroger le modèle de développement dans lequel s'est engagé notre monde depuis des décennies et qui dévoile ses failles au grand jour, interroger les faiblesses de nos démocraties. Ce que révèle d'ores et déjà cette pandémie, c'est que la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours de profession, notre État-providence ne sont pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe. Ce que*

---

3 Entretien de Daniel Cohen, économiste, Le Monde.fr du 02/03/2020.

*révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie au fond à d'autres est une folie. Nous devons en reprendre le contrôle, construire plus encore que nous le faisons déjà une France, une Europe souveraine, une France et une Europe qui tiennent fermement leur destin en main. Les prochaines semaines et les prochains mois nécessiteront des décisions de rupture en ce sens. Je les assumerai. ».* Gageons sur l'avenir, mais pour cette période de confinement les « ruptures » se font en négatif pour les salariés qui sont en première ligne pour maintenir l'activité économique pour approvisionner la population puisque le seul signal concret que le gouvernement leur a envoyé à travers la loi sur l'état d'urgence sanitaire et les ordonnances d'application, est l'allongement de leur temps de travail sous l'arbitraire des employeurs, et la mise en suspens du code du travail jusqu'à la fin de l'année au moins.

De même les « ruptures » sur le plan des libertés sont considérables puisque aujourd'hui et pour une période pas clairement déterminée, un justiciable peut être jugé sans comparaître, sans avocat, et par un seul juge. Les sanctions pour violation des dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire sont disproportionnées et absurdes. En effet la loi prévoit, article 2 que : *« la violation (de la loi) est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe (soit 135 euros pour le cas d'espèce)...Si cette violation est constatée à nouveau dans un délai de quinze jours, l'amende est celle prévue pour les contraventions de cinquième classe (jusqu'à 1500 euros). Si les violations prévues au troisième alinéa du présent article sont verbalisées à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, les faits sont punis de six mois d'emprisonnement et de 3750 € d'amende ainsi que de la peine complémentaire de travail d'intérêt général..., et de la peine complémentaire de suspension, pour une durée de trois ans au plus, du permis de conduire lorsque l'infraction a été commise à l'aide d'un véhicule. »*<sup>4</sup> L'histoire nous apprend, y compris l'histoire récente avec Emmanuel macron, que les lois d'exceptions sont le plus souvent banalisées (voir la loi SLIT du 30 octobre 2017 qui banalise l'état d'urgence sous prétexte de lutte contre le terrorisme), nous pouvons être inquiets sur les ruptures à venir sur nos libertés et droits.

Cette inquiétude et la vigilance à avoir, sont encore accentuées par la décision du Conseil constitutionnel sur la loi organique votée en même temps que la loi sur l'état d'urgence sanitaire. Cette loi organique, prise dans le cadre du confinement, suspend jusqu'au 30 juin le délai dans lequel le Conseil d'État ou la Cour de Cassation doivent se prononcer sur le renvoi d'une question prioritaire de constitutionnalité. Rien n'oblige à une urgence extrême. Pourtant le gouvernement a fait voter cette loi en urgence, en violation de la Constitution. L'article 46 de la Constitution prévoit que l'Assemblée nationale et le Sénat ne peuvent délibérer sur une loi organique *« avant l'expiration d'un délai de quinze jours après son dépôt. »*. Or le projet a été déposé le 18 mars après adoption en Conseil des ministres, et voté au Sénat le lendemain, et à l'Assemblée nationale le 21 mars. Le Conseil Constitutionnel dans sa décision du 26 mars estime que : *« Compte tenu des circonstances particulières de l'espèce, il n'y a pas lieu de juger que cette loi organique a été adoptée en violation des règles de procédure prévues à l'article 46 de la Constitution »*, et a déclaré conforme à la Constitution cette loi, violant lui-même la Constitution dont il doit assurer le respect.

Devant cette incongruité constitutionnelle, Paul Cassia, professeur de droit constitutionnel à la Sorbonne estime que *« C'est la pire décision que le Conseil constitutionnel a prise depuis 1958, cela crée un précédent autorisant à déroger à la Constitution en fonction de circonstances exceptionnelles. »*. En fait en violant la Constitution, le Conseil constitutionnel la détruit et détruit par là-même l'État de droit. C'est une atteinte à tous les droits des français et résidents, dans tous les domaines. Jamais un pouvoir, de plus aussi peu légitime, n'est allé aussi loin dans sa volonté de contrôle autoritaire de la

---

4 Voir une analyse plus complète de la loi sur l'état d'urgence sanitaire, et la loi organique qui l'accompagne sur le blog du Collectif des associations citoyennes de Médiapart, et sur le site du Collectif des associations citoyennes, [www.associations-citoyennes.net](http://www.associations-citoyennes.net)

société. C'est un véritable coup d'État constitutionnel inadmissible. Déjà la Constitution de 1958, sous laquelle nous vivons, est plus une Constitution garantissant la liberté des gouvernements que la liberté du peuple, mais avec cette décision du Conseil constitutionnel, nous entrons dans l'arbitraire complet de la part des exécutifs. Ce précédent est extrêmement préoccupant pour l'avenir.

## Que peuvent faire les associations ?

Celles dont l'objet est la solidarité avec les divers catégories de la population, qui œuvrent dans l'intérêt général, les communs, et elles sont nombreuses, continuent avec encore plus de difficultés, leurs actions y compris dans cette période de confinement épidémique. Elles les reprendront dans des conditions plus normales à la fin de cette période. Mais toutes ont une tâche d'éducation populaire à renouveler et accentuer. Leur insertion dans la société civile, dont elles sont une composante majeure avec les 23 millions de citoyens bénévoles, les 1 800 000 salariés les oblige pour la transformation de la société, dans toutes les dimensions, environnemental, climatique, biodiversité, sociale comme sociétale, libertés et droits. Sans leur engagement dans ces transformations, celles -ci n'auront pas lieu, parce-qu'elles ne seront pas ancrées dans la société. Cet engagement doit se faire en grand, bien plus largement qu'aujourd'hui, avec la conscience qu'il y a urgence.

Mais cette éducation populaire ne peut atteindre son but de transformation sociale si dans ces objectifs elle reste simplement localiste et n'affronte pas le caractère global du régime prédateur auquel elle se heurte. Encore trop d'associations n'osent pas, de peur de se diviser, aborder ces questions. Les diminutions de subventions, la marchandisation du monde associatif avec les contrats à impact social, les appels à projets, les appels d'offres auxquels sont soumises de plus en plus les associations, n'est pas qu'une question de gestion et de manque de ressources publiques, c'est d'abord une question politique, une question de choix d'utilisation des deniers publics. Soit ceux-ci vont vers les actionnaires avec les dégrèvements de cotisations sociales, le CICE, les aides diverses, les rescrits fiscaux<sup>5</sup> qui favorisent l'évasion et la fraude fiscale des multinationales etc., soit ils sont investis dans le système de santé, dans les services publics, pour satisfaire les besoins de la population. Le monde associatif, s'il veut jouer son rôle en toute indépendance, en conservant son autonomie et ses capacités de décision doit se mobiliser pour la deuxième solution. S'il n'a pas à prendre parti sur des bases politiciennes, compte tenu de sa diversité, il peut et il doit sur la base de ses valeurs de solidarité, d'intérêt général, d'engagement citoyen pour participer à la vie de la cité, ne pas hésiter à prendre position, à s'exprimer, se mobiliser avec force pour faire les faire valoir.

Le monde associatif, déjà soumis à de nombreuses restrictions de ses libertés dans de multiples domaines (droit de manifester, d'ester en justice, de débat public...), se doit d'être particulièrement vigilant sur les atteintes aux libertés et aux droits fondamentaux que le gouvernement et la majorité parlementaire ont adoptées, à titre temporaire, pour que ces restrictions soient bien temporaires, appliquées avec retenue et proportionnalité le temps de leur validité légale et pas pérennisées sous aucun prétexte.

Paris le 10 avril 2020

---

<sup>5</sup> *Un rescrit fiscal est un accord entre l'administration fiscale d'un État (en fait le gouvernement) et en occurrence une grande entreprise multinationale (exemple les GAFAM- Google, Amazone, Facebook, Apple, Microsoft), qui permet à cette dernière de payer un impôt forfaitaire, très inférieur à l'impôt normal, contre par exemple la promesse d'établir son siège social sur le territoire de l'État en question.*